

# INFO JA/A

Informations de Swiss Table Tennis concernant l'arbitrage **No 2 | Saison 2016/17**

Cher/chère JA et A

Nous tenons à te faire parvenir, dès maintenant et d'une manière concentrée, des informations importantes concernant l'arbitrage; elles devraient te tenir au courant des affaires.

## Formation d'AI

Nous attirons votre attention sur le cours permettant d'obtenir le statut d'un arbitre international. Ce cours est proposé tous les deux ans:

- Formation (allemand/français): 16/17 décembre 2017 (durée: environ huit heures)
- Examen: printemps 2018

Le lieu (de préférence Ittigen) et le moment seront fixés après concertation des personnes inscrites. Ce cours s'adresse aux JA et A nationaux qui remplissent les exigences selon le règlement A (annuaire STT 2016/17, page 193), qui disposent en particulier de connaissances suffisantes de langues étrangères (de préférence l'anglais) et qui sont motivés d'assumer des engagements dans le cadre de manifestations internationales. Les personnes intéressées sont priées de s'adresser au plus tard jusqu'au 16 octobre 2017 à l'Office central STT via l'association régionale.

## Nominations JA/A pour manifestations STT

La Commission JA/A STT a communiqué les convocations suivantes:

Date	Manifestation	Lieu(x)	Représentants officiels STT
12.3.2017	2e Tournoi de classement élite (interrégional)	Martigny Zürich	Bertrand Veuthey (JA) Peter Wahlen (JA)
1./2.4.2017	Championnats Suisse jeunesse	La Chaux-de-Fonds	Olivier Schwab (OSR) Katja Brand (JA suppléant) Michel Delon, Besnik Hyseni, Sébastien Kneuss, Sreten Mikic, Jean-François Vaucher, Michel Voyame (A)
29.4.2017	Tournoi de classement élite (qualification; national)	Martigny	Bertrand Veuthey (JA)
6.5.2017	Tour de promotion 1ère Ligue/LNC messieurs	Neuhausen	Renato Marcionetti (JA)
13.5.2017	Tournoi de classement élite (tour final; national)	Niedergösgen	Rocco Branco (JA) Jean Pierre Stamm (AI), Florian Merz (JA), Marc Dummermuth, Roger Rolli, Manuel Winterberger (A)

27./28.5.2017	Tour final jeunesse (U13, U15, U18)	Neuhausen	Otto Trstenjak (JA)
3./4.6.2017	Tour final seniors (O40, O50)	Veyrier	Patrick Brisset (JA)
10.6.2017	Tour final Coupe Suisse	Grand-Lancy	Patrick Brisset (JA) Gabriele Chiari, Nhut-Dung Lam (AI), Daniel Pauli (JA), Carlos Anido, Christian Foutrel, Jean-Pierre Ladrey, Patricia Maiz Calle, Mark Matray, Philippe Poiron, Fabrice Spadaro (A)
18.6.2017	Championnats Suisse seniors	Château-d'Oex	Pascal Scarpati (JA) Federico Balzani (JA suppléant) Roger Laedermann (A)

Les nominations des représentants officiels (JA/A) pour les matchs LNA se trouvent sur la liste actualisée périodiquement sous [www.swisstabletennis.ch](http://www.swisstabletennis.ch) > Compétitions > Ligue nationale.

## Engagements de JAI et d'AI à l'étranger (manifestations internationales)

La Commission JA/A STT a procédé aux nominations suivantes:

Date	Manifestation	Lieu	Représentants officiels STT
23./24.1.2017	European Championships Qualification 3rd Round Men/Women Portugal - Ukraine/Turkey	Viseu (POR)	Katja Brand
8. – 12.3.2017	Italian Youth Open	Lignano (ITA)	Gabriele Chiari
12. – 15.4.2017	Luxembourg Open	Luxembourg (LUX)	Federico Balzani/Gabriele Chiari/Besnik Hyseni
8. – 11.6.2017	Spanish Para Open	Barcelona (ESP)	Katja Brand
26.6. – 1.7.2017	European Veteran Championships	Helsingborg (SWE)	Reto Bazzi/Katja Brand

## Les modifications des règles (saison 2017/18)

Rectification de 2.8.3 et 2.10.1.15 (Loi du tennis de table):

- 2.8.3 Lorsqu'une paire jouant une partie de double est formée par un ou deux joueurs en chaise roulante suite à une incapacité physique, le serveur effectue d'abord un service, ensuite le relanceur effectue un renvoi. Après cela, chaque joueur de la paire peut effectuer un renvoi. ~~Toutefois, aucune partie de la chaise roulante d'un joueur ou le pied de son partenaire valide ne peut dépasser l'extension imaginaire de la ligne central de la table. Lorsque~~

~~cela se produit, l'arbitre doit accorder un point à la paire opposée.~~

2.10.1 A moins que l'échange ne soit à remettre, un joueur marque un point,

~~2.10.1.15 comme le prévoit l'ordre de jeu (2.8.3).~~

2.10.1.15 **lorsque, en double, une paire adverse est formée d'au moins un joueur en fauteuil roulant et que soit n'importe quelle partie du fauteuil, soit le pied du joueur valide dépasse l'extension imaginaire de la ligne centrale de la table.**

Rectification de 3.2.5.1 et 3.2.5.1.1 ainsi que l'effacement de 3.2.5.12 (Règlement pour les compétitions internationales):

### 3.2.5 Publicités et Marquages

3.2.5.1 À l'intérieur des aires de jeu, les publicités ne peuvent figurer que sur le matériel ou sur les équipements indiqués à l'article 3.2.3.2, **sur les tenues des joueurs et arbitres, ou sur les dossards des joueurs**; il ne peut pas y avoir de support publicitaire supplémentaire sans les aires de jeu.

3.2.5.1.1 **Ni sur les tenues et dossards**, ni à l'intérieur ou à proximité des aires de jeu, il ne peut y avoir des publicités ou des inscriptions pour le tabac, les boissons alcoolisées, les substances nocives ou illégales, ou ayant une connotation négative, concernant notamment l'ethnie, la xénophobie, le sexe, la religion, le handicap ou tout autre forme de discrimination.

~~3.2.5.12 Ni sur les tenues de jeu, ni sur les dossards il ne peut y avoir de publicité en faveur du tabac, de boissons alcoolisées ou de drogues nuisibles.~~

Rectification de 3.2.5.5:

3.2.5.5 Dans l'aire de jeu, il peut y avoir jusqu'à quatre publicités sur le revêtement du sol; **ces inscriptions**

3.2.5.5.1 **peuvent être placées comme suit: une à chaque extrémité, chacune n'excédant pas une superficie de 5m<sup>2</sup>, et une de chaque côté de la table, chacune d'entre elles étant contenue dans une superficie totale de 2,5m<sup>2</sup>.**

3.2.5.5.2 **ne peuvent se trouver à moins de 1m des séparations latérales et celles se situant près des extrémités de l'aire de jeu ne peuvent être à plus de 2m de ces séparations.**

3.2.5.5.3 **doivent être de couleur uniforme, différente de celle de la balle utilisée, à moins d'un accord préalable avec l'ITTF.**

3.2.5.5.4 **ne doivent pas altérer l'adhérence du revêtement de sol.**

3.2.5.5.5 **ne peuvent comporter que logotypes, emblèmes, monogrammes ou insignes, mais en aucun cas d'arrière-plans.**

Rectification de 3.2.5.6 et l'insertion de nouveau sous-paragraphe 3.2.5.6.1, 3.2.5.6.2,

3.2.5.6.3, 3.2.5.6.4 und 3.2.5.6.5:

3.2.5.6 ~~Les publicités sur la table doivent répondre aux exigences suivantes:~~

~~Il peut y avoir 1 publicité permanente ou le nom ou le logo du fabricant ou du vendeur et 1 publicité temporaire sur chaque moitié de chacun des bords latéraux du plateau supérieur de la table et 1 à chaque extrémité de ce plateau, chacune contenue dans une longueur maximale de 60cm. Les publicités temporaires doivent être nettement séparées de toute publicité permanente; elles ne peuvent être pour d'autres fournisseurs d'équipement de tennis de table et il ne doit y avoir aucune publicité ou logo du fabricant ou du fournisseur de la table sur les supports de celle-ci, sauf le fabricant ou le fournisseur est le sponsor principal du tournoi.~~

3.2.5.6 Les publicités sur la table doivent répondre aux exigences suivantes:

- 3.2.5.6.1 Il peut y avoir 1 publicité permanente du nom ou logotype du fabricant ou du fournisseur de la table sur chaque moitié de chacune des faces latérales et sur les faces à chaque extrémité.**
- 3.2.5.6.2 Il peut y avoir 1 publicité temporaire également du nom ou logotype du fabricant ou du vendeur sur chaque moitié de chacune des faces latérales de la table et sur les faces à chaque extrémité.**
- 3.2.5.6.3 Chacune de ces publicités permanentes ou temporaires doit être contenue dans une longueur maximale de 60 cm.**
- 3.2.5.6.4 Les publicités temporaires doivent être nettement séparées des publicités permanentes.**
- 3.2.5.6.5 Les publicités ne peuvent pas être pour d'autres fournisseurs d'équipement de tennis de table que le fabricant ou le fournisseur de la table.**
- 3.2.5.6.6 Il ne peut y avoir de publicité, modèle de la table, nom ou logotype du fabricant ou du fournisseur de la table sur les supports ou pieds de celle-ci, sauf si le fabricant ou le fournisseur est le sponsor principal de la compétition.**

## Tâches et responsabilités dans l'arbitrage STT

Katja Brand, Présidente Commission JA/A STT, Responsable formation AI/JA/A STT et interprétations du règlement, [katja.brand@swisstabletennis.ch](mailto:katja.brand@swisstabletennis.ch), 032 941 48 66

Frank Squillaci, Responsable JA/A STT, [frank@pyngpong.info](mailto:frank@pyngpong.info), 076 540 69 70

Semir Hermidas, Responsable engagements JA STT, [semir.hermidas@swisstabletennis.ch](mailto:semir.hermidas@swisstabletennis.ch), 079 726 58 63

Jean Pierre Stamm, Responsable engagements A STT, [jeanpierre.stamm@swisstabletennis.ch](mailto:jeanpierre.stamm@swisstabletennis.ch), 079 371 65 17

Gabriele Chiari, Responsable AI STT, [gabriele.chiari@swisstabletennis.ch](mailto:gabriele.chiari@swisstabletennis.ch), 022 700 53 22

Peter Wahlen, Personne chargée du dossier arbitrage, [peter.wahlen@swisstabletennis.ch](mailto:peter.wahlen@swisstabletennis.ch), 031 359 73 93

Nous te souhaitons beaucoup de succès en tant que JA et AI!

## Impressum

Rédaction: Office central STT ([info@swisstabletennis.ch](mailto:info@swisstabletennis.ch))

Edition: Juin 2017

Distribution: JA et A